



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 55 82 88

75 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : fd.equipement@cgt.fr

DECLARATION CGT A L'AUDIENCE DU 10 JUIN AVEC LE MINISTRE DELEGUE AUX TRANSPORTS

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Chers-e camarades,

L'audience de ce jour, dans un cadre informel, alors que nous avons demandé avec les autres organisations syndicales une FS-M exceptionnelle pour prendre les mesures indispensables et nécessaires afin d'éviter de nouveau le drame qui a frappé deux agents de la DIRIF le 14 mai 2025, ne nous convient pas. Depuis cette date, en tant qu'organisation syndicale représentative à la FS-M nous n'avons pas été informé des actions qui ont été entreprises par le Ministère pour permettre l'analyse de cet accident dramatique. Ce qui correspond à ce que nous ont rapporté nos militants de la DIRIF, puisque la FS ex du 19 mai n'a pris qu'une seule décision. Celle de diligenter une enquête accident. Pour le dire autrement, la direction s'est contentée de répondre à une seule de ses obligations.

Nous vous rappelons qu'il y a 12 ans un agent est décédé en service sur le réseau du même CEI, et des mesures urgentes et nécessaires avaient été mises en place afin d'éviter que d'autres agents perdent leurs vies, d'où la décision du CHST-M de l'époque qui avait produit une instruction en 2013 « Sécurité des agents vis-à-vis des risques liés à la circulation routière lors de leurs interventions » destinée aux services afin que la prévention soit réelle, non fictive. Nous considérons que le plan ministériel de prévention renforcé que le ministère a passé en force, dans la précipitation, sans prendre en compte les revendications, portées par nos militants sur le terrain au plus proche des agents. Ce pseudo plan n'est en réalité qu'un exercice habituel de communication mis en place par le ministère.

Malheureusement, à cause de cette attitude, nous faisons le triste constat des agents tués dans l'exercice de leurs missions. 7 de nos collègues sont morts ces 5 dernières années, rajoutons à ces morts ceux qui sont accidentés et qui sont touchés physiquement et/ou psychologiquement.

Depuis ce dernier drame, les accidents s'enchaînent chaque semaine et un prochain drame est à craindre et fortement probable.

Les chiffres ministériels sont parfaitement révélateurs de ce contexte accidentogène et anxiogène qui touchent les agents des services routiers du ministère. En 2022, au moment des discussions concernant votre plan de prévention renforcé, vos services décomptaient depuis 2014, 120 accidents en moyenne par an. Le nombre d'accidents qui ont touchés les agents des DIR est de 458 pour 2023, nous avons relevé ce chiffre dans RSU.

Monsieur le ministre, l'étude de l'accidentalité fait comprendre à travers la pyramide de Bird (pyramide des risques), que plus le nombre d'accidents considérés comme « non graves » est important, plus le nombre d'accidents graves et/ou mortels sera important. Les chiffres du RSU sont là encore très explicites. Vous devez en tant qu'employeur assurer l'intégrité physique et mentale des agents des DIR. Nous réaffirmons que ce n'est pas avec le plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR que vous pourrez mettre un frein à cette situation catastrophique car il manque un axe essentiel pour permettre la mise en place d'une véritable prévention. Il manque l'axe concernant les moyens engagés par le ministère.

Le manque de personnels et de moyens matériels adaptés aux missions est pour nous une cause majeure dans la survenance des accidents. Cette politique sera reconduite l'année prochaine, c'est ce que viennent d'annoncer les ministres au CSA-M budgétaire du 4 juin. La dégradation de la qualité des formations, qui sont devenues très théoriques et de plus en plus éloignées de la réalité, participe aussi à cette problématique.

Monsieur le ministre pour rappel, quelques revendications de la CGT :

- La création d'un CSA de réseau pour les DIR
- Le recrutement de fonctionnaires pour compenser les 15% de baisse depuis 2007
- L'achat de matériels de qualités et adaptés à l'exercice de nos missions
- La bonification de 25% du service actif des agents intervenants sur les réseaux et infrastructures (AE au TSCDD)
- Le remise en place de formations de qualité